



> LE PAYS DE BRAY

Des trésors
et des richesses naturelles

“ Le Pays de Bray,
prépare l’avenir de son territoire...”

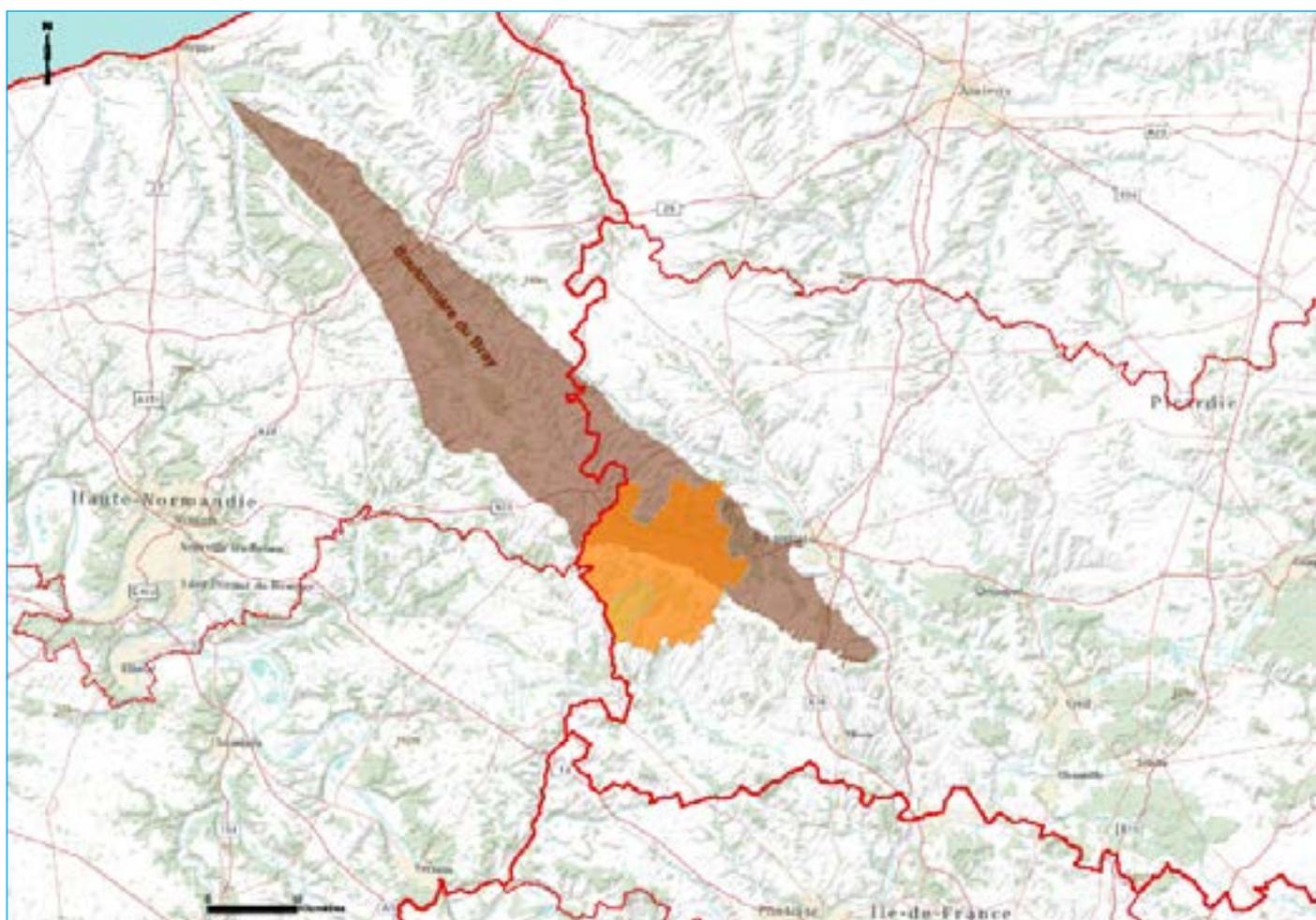


"Le Pays de Bray, et la Communauté de Communes du Pays de Bray"

Le pays de Bray est une région naturelle du Nord-Ouest de la France. Situé sur deux départements : l'Oise et de la Seine-Maritime, il constitue une bande d'une dizaine de kilomètres de large s'étirant sur environ quatre-vingt kilomètres entre Dieppe et Beauvais en passant par Neufchâtel-en-Bray.

C'est une région de bocage, qui se caractérise par son sol argileux, favorable aux herbages pour l'élevage bovin et à l'industrie de la céramique et de l'argile.

La partie du pays de Bray située dans l'Oise est appelée Bray picard.



(Carte 1 : la boutonnière du Pays de Bray, entre Dieppe et Beauvais et la localisation de la Communauté de Communes du Pays de Bray)



" Les Prairies permanentes "

En agriculture, la prairie ou pâture est une culture de plantes fourragères, principalement composée de graminées et de légumineuses, destinée à être pâturée ou fauchée (dans ce dernier cas, on parle plutôt de « pré de fauche »).

Ces milieux rappellent plus ou moins, selon leur degré de naturalité, les prairies sauvages (vastes surfaces majoritairement et naturellement couvertes de graminées), ou certaines pelouses naturelles.

Le système prairial agricole que nous connaissons s'est assez récemment développé, avec des parcelles de terrain enclose de haies, de murs ou de barrières.

Dans certaines régions (Bretagne, Normandie et le Pays de Bray), elle reste encore associée au bocage, et localement à la culture d'arbres fruitiers de haute-tige.

Dans le Pays de Bray, les prairies permanentes sont fréquemment des prairies humides.



Les prairies humides

sont des surfaces herbeuses situées en zone alluviale. L'alimentation en eau de ces terrains est essentiellement assurée par une nappe libre plus ou moins proche de la surface. Ces prairies se développent sur des sols riches en alluvions et sont souvent inondées une partie de l'année.

On peut distinguer :

- les prairies fauchées où se développe une végétation commune mais diversifiée
- les prairies pâturées.

Ces prairies sont des terrains de chasse privilégiés pour les chauves-souris et les odonates (libellules). Des insectes (papillon) s'y reproduisent.

La régression progressive de l'élevage a provoqué une baisse importante des surfaces en prairie.

Leur disparition s'est surtout effectuée au profit des cultures (maïs). L'apparition de boisements spontanés ou artificiels entraîne la fermeture et le morcellement des milieux.

*Le maintien de grands ensembles de prairies,
peut-être assuré notamment
par des mesures agri-environnementales.*



" Les pelouses calcicoles ou Larris "

LES PELOUSES CALCICOLES OU LARRIS

Larris est un terme picard qui désigne les coteaux occupés par une végétation herbacée rase : les pelouses.

Les pelouses calcicoles constituent un écosystème pionnier exclusivement présent sur sols très calcaires (pauvre et sec), formé par une association de plantes vivant en structure stable de pelouse (les arbres n'y dépassent que très rarement le stade d'arbustes).

Ces pelouses calcaires se retrouvent essentiellement sur les coteaux des vallées.

Ces pelouses, jadis entretenues par des troupeaux de moutons, sont aujourd'hui devenues rares. Les seules rescapées sont des pelouses maintenues localement par des populations importantes de lapins ou devenues espaces de pâturage pour des bovins et d'ovins sur quelques sites.

En Pays de Bray, des sites identifiés sont : la Réserve Naturelle Régionale (RNR) des larris et Tourbières de St Pierre ès Champs et le Larris de St Aubin en Bray.

Les pelouses hébergent une flore et une faune remarquables liées aux caractéristiques du milieu : pente, exposition, faible épaisseur du sol sur substrat généralement très filtrant...

Parmi la flore, notons surtout la présence du genévrier et de multiples orchidées rares. Localement, de belles populations de parnassie des marais sont présente – (espèce protégée en Picardie).

Les insectes dont l'activité est strictement dépendante du niveau d'ensoleillement, affectionnent particulièrement ces milieux de pelouses ouvertes.

Les groupes des orthoptères (criquets et sauterelles) et des lépidoptères (papillons) comme l'Argus bleu céleste sont particulièrement bien représentés.

Plusieurs espèces de chauves-souris fréquentent également ces pelouses et coteaux calcaires.

Des rapaces peuvent aussi être observés, comme le bondrée apivore, qui viennent y chasser les reptiles et autres petits mammifères.



*Elles hébergent une
flore et une faune
remarquables liées
aux caractéristiques
du milieu*



" Les arbres "

Les arbres isolés sont des repères identitaires forts

Ils sont les témoins des activités passées pour certains (saules émondés, vieux pommiers) ou tout simplement caractéristiques des paysages encore très champêtres (beaucoup se distinguent en cœur de pâture). Plantés par l'homme, les raisons de leur présence sont à rechercher dans l'utilisation qu'en faisaient nos ancêtres. Ces arbres isolés sont les témoins de l'histoire agraire du territoire. De plus ils sont d'excellents indicateurs du type de milieu : noyers dans les plaines, frênes et saules têtards dans les vallées alluviales, pommiers vestiges d'anciens vergers.

Ces arbres sont vulnérables car ils sont considérés comme un obstacle à la mécanisation. Leur maintien est pourtant intéressant car ils mettent en valeur le paysage (son histoire, sa culture), ils produisent de l'ombre pour les animaux ou encore du bois de chauffage.

Ces arbres appartiennent au domaine privé la plupart du temps mais s'offrent aux yeux de tous. Dans la mesure du possible, il faut préconiser un élagage approprié pour les conserver le plus longtemps possible, en prenant en compte leur « encombrement ».



Arbres de nos régions

ARBRES ISOLÉS

Erable champêtre, Erable sycomore, Châtaignier commun, Hêtre commun, Noyer commun, Chêne pédonculé, Saule blanc, Saule marsault, Sorbier des oiseleurs, Tilleul larges feuilles

ARBRES D'ALIGNEMENT

Erable, Hêtre, Charme, Saule, Aulne, Bouleau, Sorbier, Tilleul

TAILLE EN TÉTARD OU EMONDAGE

L'ensemble des branches sont supprimées. Au printemps les bourgeons dormants émettent des rejets. Ces renflements contenant beaucoup de bourgeons dormants sont appelés tête de chat.



Taille en têtard ou emondage



Arbre têtard avec une touffe au sommet

Pour les arbres ayant subi cette pratique mais qui ont été abandonnés depuis longtemps il vaut mieux créer de nouvelles têtes de chat par de nouvelles coupes à mi-hauteur de chaque charpentière.

Il faut privilégier des essences à forte régénération comme les frênes, saules, tilleuls, platanes... On retrouve encore ce type de pratique sur les alignements de bords de rivières et en limite de pâture en milieu humide.



" le paysage Bocager "

les haies... leurs rôles

Le paysage bocager

Il est spécifiquement rencontré en Pays de Bray, notamment parce-qu'il s'agit d'une région d'élevage. Le bocage est surtout présent dans le Haut-bray et dans les fonds du bray. Les éléments constitutifs du bocage brayonnais sont caractéristiques et possèdent des fonctions biologique et écologique pour le territoire.

La haie est notamment un élément majeur dont les rôles sont fonction de son implantation, de sa structure et des essences qui la composent.

La haie est un élément majeur.

L'effet brise vent

C'est l'un des rôles premiers de la haie. L'efficacité de ce dispositif dépend à la fois du degré de « porosité » (suivant l'essence) de la haie, mais aussi de sa hauteur. La zone protégée peut atteindre 20 fois la hauteur de la haie.

L'effet filtre pour la qualité de l'eau et limitant de l'érosion pour la qualité du sol

La haie limite le ruissellement, l'érosion et les inondations car elle fonctionne comme une barrière qui s'oppose au ruissellement de l'eau sur le sol. Elle ralentit l'écoulement, favorise l'infiltration en obligeant l'eau à descendre vers les nappes profondes qui alimentent alors de façon plus régulière les cours d'eau et stabilise les sols grâce à son système racinaire.

La haie filtre car l'eau en s'infiltrant au niveau de celle-ci, se débarrasse de ses résidus (terre, produits phytosanitaires, azote), limitant ainsi la pollution des eaux de surface et sous-terraines.

Un abri pour la faune

Les haies exercent un rôle capital pour la faune et tout particulièrement vis-à-vis de l'avifaune : la haie fournit à la fois un abri pour la nidification et une source de nourriture (insectes, graines).

Une corrélation a été établie entre les essences qui composent la haie et la diversité des espèces observées.

Un rôle économique

La haie a toujours fait partie de la microéconomie agricole (bois pour les bâtiments, le mobilier, bois énergie...).

Aujourd'hui, si l'utilisation du bois redevient d'actualité, la haie permet aussi des économies d'eau et d'irrigation car l'effet brise-vent limite l'évapotranspiration des plantes cultivées.

Elle permet aussi de lutter contre le ruissellement et l'érosion.



La haie clôture anti-congère



La haie clôture



La haie clôture



La haie de haut jets à effet brise vent



La haie arbustive à effet filtre



Des saules têtard



" Le Pré-verger "

verger haute-tige / verger de plein vent / écoverger



Le pré-verger (aussi appelé «verger haute-tige», «verger de plein vent» ou «écoverger») est un type de verger associant l'arbre fruitier de haute tige à la prairie.

C'est une forme d'agroforesterie. L'arbre fruitier (pommier, prunier, poirier, cerisier, pêcher, châtaignier, noyer, olivier,...) y est implanté en alignements assez réguliers.

A la différence des vergers modernes (jusqu'à 3 000 arbres par hectare), la densité des prés-vergers est généralement inférieure à 100 arbres/hectare.

En France, on trouvait des prés-vergers nombreux jusqu'à il y a quelques décennies, ou poussaient des pommiers, des noyers, des amandiers, des pruniers... Les plus connus sont les pré-vergers bocagers normands (pommiers à cidre haute tige avec pâturage).

Le verger traditionnel de haute-tige (ou de plein vent) offre une large palette de micro-habitats (plantes herbacées, bourgeons, fleurs et fruits, cavités, bois mort et écorces) soumis à des gradients climatiques très variés, ce qui est favorable à la biodiversité.

La biodiversité est également favorisée par les pratiques agricoles extensives appliquées sur les prés telles que la fauche ou le pâturage.



"Le Pays de Bray et l'agriculture, une histoire ancienne"



Les paysages du Pays de Bray sont le reflet des caractéristiques à la fois géologiques et des activités humaines développées en territoire brayon tout au long des périodes de l'histoire.

De la préhistoire à la période gauloise : l'homme défriche les espaces forestiers.

- › Le néolithique : première agriculture itinérante après défrichage, implantée sur les coteaux des vallées puis en bordure de plateau. La domestication des animaux et des plantes permet la sédentarisation de l'agriculture.
- › L'époque des peuples « Gaulois » : installations de grandes fermes. La sédentarisation de la population s'accompagne d'un défrichage continu qui ouvre progressivement le paysage forestier.
- › La période gallo-romaine développement des réseaux de voies romaines qui permettent de communiquer entre les villes et région. Croissance démographique, défrichements massifs, développement de l'agriculture avec l'introduction des céréales (blé, orge)
- › Le Haut Moyen Age (1140 à 1240) : édification de nombreuses cathédrales (dont St Germer de Fly), constitution de grands domaines, construction de hameaux et villages le long des axes défrichés d'où les villages-rues.

Il existe des relations étroites entre un territoire, des hommes et des femmes, et une identité locale.

La dynastie des Capétiens

Le défrichage se poursuit et l'habitat rural est en majorité groupé autour des églises ou des châteaux.

La révolution

Création des départements en 1790. Le régime forestier est instauré et transformera les forêts royales en forêts domaniales.

Le XIX^e et le XX^e siècle

Spécificités des territoires de par leurs activités économiques, leur architecture et les matériaux locaux. Les rapports entre rural et urbain se polarise peu à peu. Spécialisation des régions agricoles.

La période récente

Modernisation du paysage agricole (mécanisation, spécialisation agricole, Accroissement des surfaces parcellaires par remembrement, etc.), avec maintien de la polyculture-élevage sur les espaces où la grande culture est impossible, aménagements routiers, urbanisation des vallées, exode rural.

Ainsi, chacune de ces périodes a laissé son empreinte sur le territoire et ses paysages et cela se poursuivra pour les périodes à venir.



"L'agriculture, aujourd'hui"

Malgré les transformations du secteur, la place territoriale et sociale de l'agriculture est encore importante dans le Pays de Bray. Elle joue un rôle primordial dans l'occupation du territoire, la structuration des paysages, l'organisation du bâti et l'implantation des villes, des bourgs et des villages.

En outre, dans ce territoire, elle reste **une activité économique importante (11% des emplois), créatrice de productions et de richesses.**

En 2006, la répartition des surfaces du territoire du Pays de Bray était la suivante :

- En rouge = 871 ha de territoire artificialisé, soit 3,8 % du Pays de Bray, en progression de 1 % depuis 1990.
- En orange, vert clair et vert pâle = 17 174 ha de terres agricoles, soit 76,2% du territoire ; une diminution de 207 ha est enregistrée entre 1990 et 2006.
- En vert foncé et jaune = 4 456 ha de surfaces de forêt et milieux naturels ; soit 19,6 % du territoire.
- En violet = 30 ha de zones humides ; soit 0,1 % du territoire.
- En bleu = 25 ha de surface en eau, soit 0,1 % du territoire.



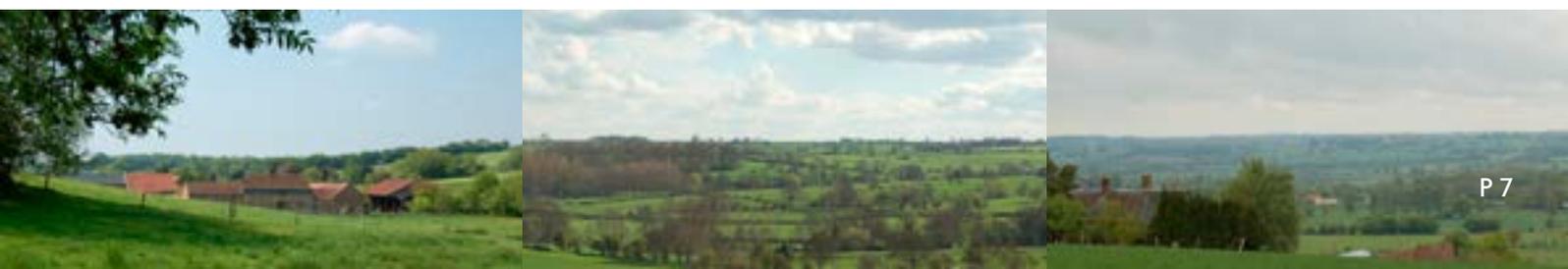
Un élevage important mais pas dominant

La Communauté de Communes du Pays de Bray comportait en 2000, 5082 ha (209 exploitations) de superficies toujours en herbe, soit 36 % environ de la Surface Agricole Utilisée (SAU).

Le Pays de Bray, d'un espace agricole mixte (50 % de terres labourables cultivées / 50 % de prairies d'élevage) est devenu un territoire à dominante de grande culture (63 % de la surface).

Aujourd'hui, l'agriculture est toujours en cours de mutation. Elle est une activité dont l'importance territoriale est plus grande que son importance économique directe.

En conséquence, ses évolutions impactent directement l'environnement du territoire (cycle de l'eau, biodiversité, paysages, etc.) et l'attractivité résidentielle liée au cadre de vie.



"Les Mesures Agro - Environne

› Depuis 2008,

la Communauté de Communes est opérateur pour la mise en place de Mesures Agro-Environnementales (MAE) sur le territoire du Pays de Bray.

Avec le développement des mesures agro-environnementales et le maintien de la diversité des productions, ce sont des moyens forts qui sont activés au service de l'attractivité du territoire dont le caractère rural et l'ambiance préservée constituent des atouts importants. réhistoire à la période gauloise : l'homme défriche les espaces

› En 2012,

ce sont 42 exploitations du territoire qui sont engagées, depuis 2008, dans la mise en œuvre de MAE. Elles assurent la mise en place de pratiques et d'aménagements compatibles avec les préoccupations environnementales identifiées sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Bray : une baisse des quantités de phytosanitaires et fertilisants utilisés, un entretien des éléments du paysage, ou encore un entretien des éléments naturels intervenant dans le maintien de la qualité de l'eau.

Cette opération est réalisée avec un financement multiple provenant, de l'Europe, du Conseil régional de Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de la Communauté de Communes du Pays de Bray. Elle s'appuie également sur un accompagnement technique, des agriculteurs volontaires, effectué par la Chambre d'Agriculture de l'Oise.

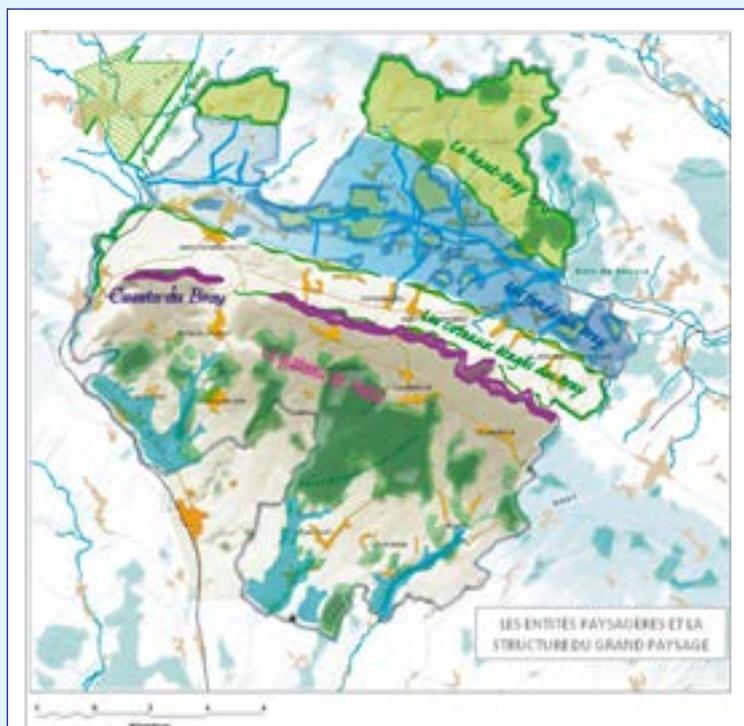


L'enjeu « Prairies et Paysages » sur l'intégralité du territoire de la CCPB

Afin d'accompagner les agriculteurs dans la préservation et la valorisation des ressources naturelles et des éléments structurants du paysage (prairies, haies, mares, talus, muret, chemin...), plusieurs mesures sont proposées pour l'enjeu « Prairies et Paysages » qui concerne tout le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Bray.

Les pratiques et aménagements réalisés par les exploitations agricoles afin de mettre en œuvre ces Mesures Agro Environnementales Territorialisées (MAET) sont :

- **Les mesures « Herbe »** : création et entretien d'un couvert herbacé, limitation de la fertilisation minérale et organique sur prairie, entretien des vergers hautes tiges.
- **Les Mesures « Éléments fixes »** : entretien de bosquets, des haies, de ripisylve, d'arbres isolés ou en alignement, de talus enherbés, des fossés et rigoles de drainage et d'irrigation, des fossés et canaux en marais, ou encore restauration et/ou entretien de mares et plans d'eau.
- **Les mesures « Grandes cultures »** : réduction des traitements phytosanitaires, conversion à l'agriculture biologique, création et entretien d'un maillage de zones de régulation écologique, ou encore création et entretien d'un couvert d'intérêt floristique ou faunistique.



Carte : les entités paysagères - CCPB.

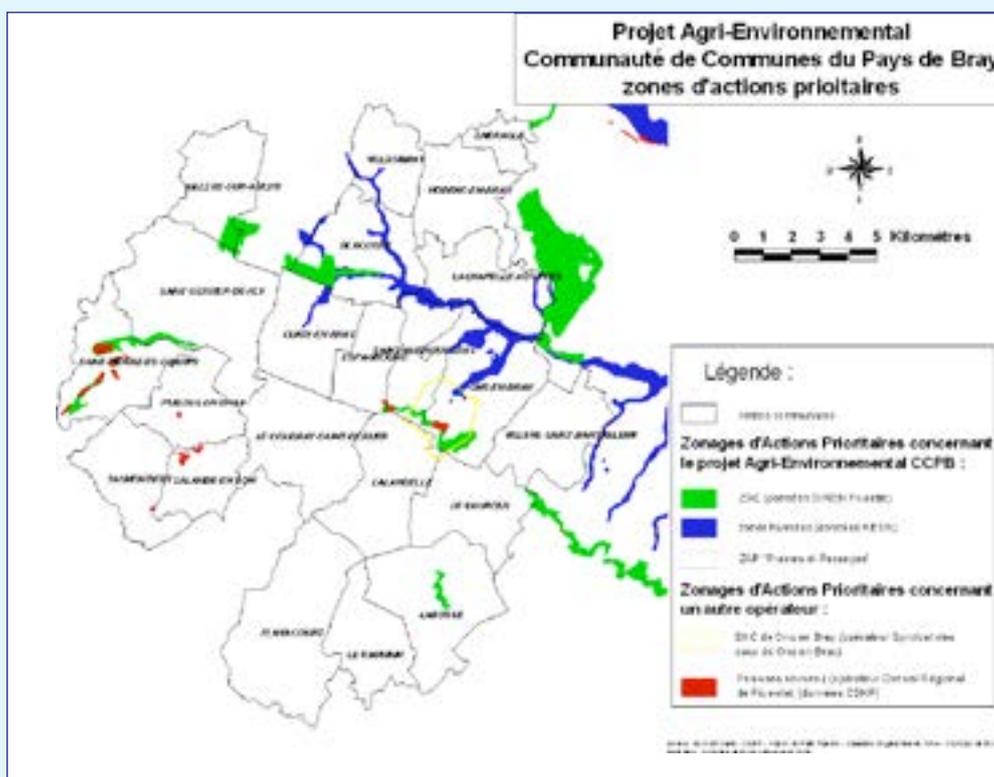
mesures (MAE) en Pays de Bray "

L'enjeu « Zones Humides »

L'enjeu « zones à dominante humide » - Enjeu « Directive Cadre sur l'Eau (DCE) – zones humides » a comme objectif un accompagnement des exploitations agricoles pour qu'elles adaptent leurs pratiques culturales.

Ces mesures visent à préserver ou rétablir la qualité de l'eau. Elles permettent de répondre à des menaces localisées en priorité sur les Bassins d'Alimentation de Captage (BAC) et dans les bassins versants prioritaires au titre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).

Les mesures phares de cet enjeu sont : les mesures « Herbe » et les mesures « Eléments fixes ».



L'enjeu « Zones Humides » - en bleu sur la carte

Les résultats des Mesures Agro-Environnementales en Pays de Bray

Les Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET) ont notamment permis en 2009 et 2010, l'entretien donc la protection de :

- > 102 arbres,
- > 1,6 km de fossés
- > 53 km de haies (avec un entretien sur 1 ou 2 côtés)
- > 58 mares
- > 16 ha de pré-verger
- > 410 ha de prairies avec une limitation de fertilisation

Participation Financière : FEADER / Europe – Région Picardie

Bibliographie : DRSAD – INRA / CCPB / Atlas des Paysages de l'Oise

Rapports de Recherche / Arbres et Haies en Picardie-2006

La revue Parlementaire ; Wikipédia

L'EIE – Document du SCOT du Pays de Bray

Rédaction : Eloïse BERTOGLI – CCPB – CAUE de l'Oise – Conservatoire d'Espace Naturel de Picardie.

Crédits Photos : CCPB - CDA Oise - CAUE de l'OISE - CEN de Picardie (DT)

Réalisation : L'œil carré & CCPB

Ce document est co-financé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Picardie avec le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural





Ce document est co-financé
par l'Union Européenne
L'Europe s'engage en Picardie
avec le Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural

